



Le tribunal militaire de Yaoundé vient d'arrêter ce 14 décembre les poursuites contre le cyber-journaliste, Michel Biem Tong,

Accusé d'«apologie du terrorisme », « outrage au Chef de l'Etat », « apologie des crimes d'atteinte à la sûreté de l'Etat», « propagation de nouvelles mensongères susceptibles de nuire aux autorités publiques et à la cohésion nationale », le journaliste Michel BIEM TONG, promoteur de Human Right News (HURINEWS) et correspondant du Comité de Libération des Prisonniers Politiques (CL2P) au Cameroun était détenu depuis le 15 novembre à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé,

La première audience de son procès s'était tenue le jeudi 05 décembre au tribunal militaire de Yaoundé, il avait finalement été reportée pour le 02 janvier 2019. Ce jour, l'activiste avait plaidé non coupable en demandant au tribunal de lui donner du temps pour sa défense.